



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le Mercredi 27 juin 2018 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le Jeudi 14 juin 2018, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE

Etaient excusés : Mme KISILAK pouvoir à Mme COUSTEIX, M. MOTTE pouvoir à M. BEAUFRÈRE, Mme DUPRÉ pouvoir à Mme LE BIDEAU

Etait absente : Mme POMMIER

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Anne Laurence ROUGER, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux rythmes scolaires.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux opérations de déblaiement de l'ancienne Cité industrielle.

Mme Anne Laurence ROUGER, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'ouverture retardée de l'école Mirabeau.

Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale et Première-Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la sécurisation du collège provisoire Saint-Exupéry.



I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire

- ▷ **DÉCLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme », dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Sous la présidence de Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, - Mme LIBERT-ALBANEL et M. LAFON sont absents et ne prennent pas part au vote, le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2017. L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2017 à 10 788 555,46 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 10 722 477,38 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 66 078,08 €
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, Mme LIBERT-ALBANEL et M. LAFON sont absents et ne prennent pas part au vote, le compte administratif concernant le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2017. L'excédent de la section de fonctionnement soit 37 761,73 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, Mme LIBERT-ALBANEL et M. LAFON sont absents et ne prennent pas part au vote, le compte administratif concernant le budget annexe des Spectacles Vivants pour l'exercice 2017. L'excédent de la section de fonctionnement soit 28 291,23 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, Mme LIBERT-ALBANEL et M. LAFON sont absents et ne prennent pas part au vote, le compte administratif concernant le budget annexe des Marchés d'Approvisionnement pour l'exercice 2017. L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2017 à 40 781,02 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 36 463,00 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 318,02 €

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN, - Mme LIBERT-ALBANEL et M. LAFON sont absents et ne prennent pas part au vote, **le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2017 est approuvé. L'excédent de la section de fonctionnement soit 68 809,58 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent de la section d'investissement soit 39,98 € est affecté au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».**

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2018, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 16 946 752,58 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 37 761,73 €**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 28 291,23 €**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe des marchés d'approvisionnement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 40 781,02 €**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 8 849,56 €**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 3 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, M. STEIN, **le contrat, à intervenir avec le représentant de l'Etat définissant les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique et autorise Madame le Maire à le signer.**

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du plan de formation 2018/2019 du personnel de la Ville de Vincennes.

III. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion à l'association Communauté CapDémat dans le but de faire évoluer le Système d'Information de Gestion de la Relation Usager pour un montant annuel de 1750 € TTC en 2018, et de 3500 € les années suivantes et autorise Madame le Maire à signer le contrat de licence d'utilisation.

IV. AFFAIRES PATRIOTIQUES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes pour leur participation à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre :

U.D.I.A.C. Comité de Vincennes et de Saint-Mandé - Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre – Comité humanitaire d'entraide sociale René Cassin	2 500 €
Souvenir Français – Comité de Vincennes	1 700 €

V. DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des lots n°202 et 213 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 6, rue des laitières et 3bis, rue de Lagny à Vincennes à la VINCEM au prix de 315 000 €
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du lot de volume n°5 situé 2, rue Félix Faure, dépendant du lot 1 du lotissement « *le domaine du bois de Vincennes* » à la VINCEM au prix de 100 000 €

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2017.

VII. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements sociaux (PLS), sis 6, rue de la Bienfaisance ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération d'acquisition de 9 logements sociaux (PLS) situé 6, rue de la Bienfaisance à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.

- ▷ **ACCORDE**, à la majorité 4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, la garantie de la ville à la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, à hauteur de 50% d'un emprunt à court terme de 1.300.000 € remboursable au plus tard le 30 juin 2020, que la VINCEM se propose de contracter auprès de la BRED. Cette garantie est destinée à financer ses besoins ponctuels de Trésorerie pour la réalisation d'une opération de 12 logements dont 7 logements sociaux sise au 111 rue DeFrance à Vincennes.
- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de cent cinquante-quatre mille euros (154.000€), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de 12 logements dont 7 sociaux (PLAI/PLUS/PLS) ;
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour l'opération visant à réaliser 12 logements dont 7 sociaux (PLAI/PLUS/PLS), située 111, rue DeFrance;
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention : Mme COMBE, de souscrire :
 - 772 actions nouvelles à titre irréductible pour un montant de 2 671 120 €
 - 160 actions nouvelles à titre réductible pour un montant de 553 600 €
 pour un montant total de 3 224 720 € d'actions nouvelles émises par la VINCEM pour augmenter son capital. Les fonds correspondant à cette augmentation de capital seront affectés exclusivement et en totalité à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN, les comptes financiers annuels établi par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2017 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice bénéficiaire de 122 015,12 € et décide d'affecter le montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 au crédit du compte 110 « report à nouveau ».

VIII. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution sur le site du Collège Saint-Exupéry et du bâtiment abritant la crèche Liberté, le relais d'assistantes maternelles et le restaurant scolaire de la maternelle du Nord entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.

- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, une subvention pour la réalisation des travaux de réfection de l'ensemble des installations thermiques du groupe scolaire de l'Est.
- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, une subvention pour les travaux d'aménagement de jardinières rue Defrance et avenue des Murs du Parc.
- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, une subvention pour la réalisation des travaux de rénovation des infrastructures fibre optique et cuivre de l'Hôtel de Ville.

IX. CADRE DE VIE, PROPRETÉ

LE CONSEIL

- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » une aide financière pour les travaux de requalification de la place Bérault et ses abords.

X. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'intégration du territoire de la commune de Vincennes dans le périmètre du service public de location de bicyclettes à assistance électrique organisé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France.

XI. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Choeur "Chanter"	200 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
La Guirlande	1 000 €
Tonalités	200 €

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la musica et autorise Madame le Maire à la signer.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2018.**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de créer à compter du 1^{er} août 2018, les tarifs pour la billetterie des spectacles vivants.**

XII. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité, 1 abstention : M. DIAKONOFF, **de dénommer le nouvel établissement scolaire de la rue Mirabeau : Groupe scolaire Simone VEIL.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **les termes de la Convention et du Contrat de service entre la ville de Vincennes et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à l'accès au service « Mon compte partenaire » et autorise Madame le Maire à la signer.**

XIII. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'attribuer des aides financières aux porteurs de projets suivants :**
 1. **500 € au projet humanitaire au Pérou, présenté par Madame Jérôme Fasille, domiciliée au 4, allée Jacques Daguerre à Vincennes ;**
 2. **1000 € au projet découverte culturelle en vélo et conception d'une bande dessinée, présenté par Monsieur Luca Strano, domicilié au 35, rue de la Prévoyance à Vincennes ;**
 3. **700 € au projet entrepreneurial présenté par Monsieur Kevin Dolhen domicilié au 201, rue de Fontenay à Vincennes ;**
 4. **300 € au projet « solidaire en Croatie », présenté par Madame Charlotte Bréon domiciliée au 27, rue Emile-Dequen à Vincennes ;**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de labellisation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France du Point Information Jeunesse du Carré, valable pour une durée de trois ans et autorise Madame le Maire à demander le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse pour la période 2018-2021.

XIV. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs avec l'association *Clubs Loisirs Découvertes* pour une durée de 3 années.

XV. HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2017/2021 au titre de l'année 2017.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité au titre de l'année 2017, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.

XVI. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Association sportive :

Moto-club de Vincennes	300 €
-------------------------------	--------------

Associations dans le cadre des relations internationales :

Cercle d'Escrime de Vincennes	2 000 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	2 100 €
L'Europe à Vincennes	250 €

XVII. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du fonds de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics une subvention pour les travaux de sécurisation des locaux de la police municipale.

XVIII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2017, transmis par la société Indigo, gérant de la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2017.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société Indigo gérant de la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2017.

XIX. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN, de la présentation du rapport de gestion 2016/2017 de la Société d'économie mixte VINCEM.

- VŒU

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par l'élue d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », concernant l'objectif régional de fin du diesel en 2030, confirmée à l'unanimité.**

▷ **APPROUVE**, à la majorité, (41 voix pour : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK (par pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (par pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, - 1 abstention , M. BAUMIÉ), **le vœu proposé par l'élue d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », demandant que le T10 Paris-Est-Marne&Bois élabore un Plan Climat Territorial harmonisé sur l'ensemble des communes concernées afin de parvenir à l'objectif de fin du diesel d'ici à 2025, en y associant les différents acteurs associatifs et économiques.**



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au . mercredi 26 septembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à . 22h15

**Le Président,
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Question orales sur les rythmes scolaires

Madame la Maire,

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été perturbée par les tensions générées autour de la question des rythmes scolaires.

Les élèves vincennois sont les premiers à pâtir de cette situation.

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de réinstaurer un climat serein dans les écoles et d'offrir ainsi aux enfants toutes les chances de réussite ? Il suffirait, pour cela, d'organiser dès le début de l'année scolaire, un grand débat, suivi d'un vote mené en même temps que l'élection des représentants des parents d'élèves par exemple.

Si les voix de tous les acteurs intervenant auprès des écoliers (parents, enseignants, personnel municipal...) sont prises en compte au sein d'un vote mené en bonne et due forme, la décision issue de la consultation ne sera plus alors contestable.

Réponse de Madame Anne Laurence ROUGER, Adjointe au maire chargée de l'Enfance à la question orale de Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe «ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX »

En 1998, Vincennes mettait en place à titre expérimental la semaine de 4 jours comme ville « pilote ». 75 % des parents et conseils d'écoles s'étaient alors prononcés favorablement sur cette question.

En 2014, la refondation de l'école était une priorité d'action du Gouvernement de l'époque qui s'est traduite par le lancement d'une large concertation appelée « Refondons l'école » principalement basée sur l'équité de l'apprentissage et qui devait s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

Un des axes de réflexion portait sur les rythmes éducatifs adaptés : la réforme des rythmes scolaires faisait son apparition pour s'imposer dans toutes les communes de France dès septembre 2013 ou au plus tard en Septembre 2014 en intégrant une demi-journée hebdomadaire travaillée supplémentaire. Rappelons quand même que, la Ville et une partie des parents, n'étaient pas favorables à l'application de cette réforme.

Néanmoins, une concertation s'est mise en place pour réfléchir aux modalités d'application de ces nouveaux rythmes à travers un sondage proposé à l'ensemble des familles, pour se prononcer sur le mercredi ou samedi matin travaillé supplémentaire (782 votes exprimés) mais aussi à travers des groupes de travail composés de l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet : représentants de parents d'élèves, directeurs d'écoles, associations locales, services municipaux.

Les nouveaux rythmes ont été appliqués en Septembre 2014 dans l'ensemble des écoles de la ville selon des modalités définies par les groupes de travail, et sur la base des trois principes qui ont prévalu lors de la réflexion menée :

- uniformisation des nouveaux horaires sur toutes les écoles de la Ville
- allongement de la pause méridienne à deux heures dans toutes les écoles
- décalage nécessaire entre les entrées dans les écoles maternelles et élémentaires (pour faciliter l'organisation des familles ayant des fratries).

La Ville a travaillé à la mise en œuvre d'activités y compris en partenariat avec des associations locales (Echecs, escrime, ping-pong ...). Ainsi, plus de 80 activités ont été mises en place sur le temps méridien. Les *Ateliers après l'école (le soir)* ont vu leur capacité augmenter de près de 50 %. Les associations et le Conservatoire, ont quant à eux, réussi à maintenir une offre équivalente de leurs activités.

Le décret Blanquer paru le 28 juin 2017 accorde des dérogations quant à l'organisation de la semaine de classe dans les écoles et autorise un retour à la semaine de 4 jours. Sa possible application dès septembre 2017 n'a pas été envisagée à Vincennes en raison des impacts forts (si retour à la Semaine de 4 jours il devait y avoir) sur l'organisation des familles, sur le temps de travail des personnels concernés (animateurs, ATSEM, gardiens d'écoles, Assistants sanitaires ...)

mais aussi sur l'organisation du tissu associatif local. La méthode de réflexion avait alors été communiquée aux partenaires concernés par ce sujet.

Comme en 2014, la Ville a souhaité privilégier le temps de la concertation et de la réflexion. Dans un premier temps, un sondage a été mis en place à destination de plus de 3000 familles et ce pendant trois semaines. Ce sondage a recueilli plus de 1600 votes : 1632 très précisément.

Une large campagne de communication a été menée afin de sensibiliser les familles sur la possibilité de s'exprimer par le biais du sondage. Ce sont ensuite, les Conseils d'écoles qui se sont exprimés conformément à ce qui avait été annoncé.

Le Ministre de l'Education Nationale, à travers son Décret, a souhaité laisser le choix aux communes d'un retour à la semaine de 4 jours ou d'un maintien aux 4,5 jours. Il ne s'est, en effet, pas saisi de cette question en imposant un retour aux 4 jours sur le plan national ... Pourtant, nous le savons, une commune n'a pas vocation à se prononcer sur l'aspect pédagogique des rythmes scolaires car cela ne relève pas de son domaine de compétences mais bien de celui de l'Education Nationale.

Aussi, cette possibilité de choix offerte aux Villes concourt sûrement à la situation inconfortable des enseignants qui attendaient que leur administration de rattachement, entende les arguments pédagogiques et éducatifs qu'ils défendent.

Par ailleurs, parce qu'elle est leur interlocuteur privilégié, la Ville est très attachée à l'avis des familles. Ainsi, nous avons entendu le message des parents qui se sont prononcés plus majoritairement pour le maintien des 4,5 jours soit 53,06 % des participants. Madame le Maire chargée de l'organisation dans les écoles primaires a donc annoncé le maintien du rythme à 4,5 jours dans les écoles vincennoises pour la prochaine rentrée.

S'agissant d'un éventuel changement de position sur les rythmes scolaires, il ne saurait s'envisager pour l'année prochaine car l'organisation a été arrêtée pour trois ans. De plus, les élections de représentants de parents d'élèves qui se dérouleront en octobre prochain, éliront de nouveaux interlocuteurs avec lesquels nous aurons sans aucun doute, l'occasion d'échanger au cours de l'année.

La majorité municipale s'est toujours inscrite dans une volonté affirmée de partenariat avec l'Education Nationale. Lors de notre dernière réunion de travail avec les directeurs d'écoles, en présence de Madame l'Inspectrice le 19 juin dernier, Madame le Maire a rappelé qu'elle souhaitait vivement que l'année à venir soit constructive et sereine ; que les élus et les services municipaux n'avaient jamais cessé d'être dans cette dynamique au service des élèves Vincennois.



Réunion du Conseil municipal du 27 juin 2018
Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les opérations de déblaiement de l'ancienne Cité industrielle

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Ces dernières semaines, nous avons été informés des préoccupations des riverains de l'ancienne Cité industrielle lors de la phase en cours de déblaiement du mobilier, des encombrants, des gravats....

La méthodologie employée par l'entreprise en charge de ces opérations consistant, je cite, « à jeter ceux-ci depuis les étages supérieurs dans le vide, sans précautions particulières, générant bruits et larges diffusions de poussières... » a été ainsi remise en cause par une association de riverains.

Nous sommes conscients que la destruction de la Cité industrielle et les travaux de construction qui suivront, notamment pour le futur lycée attendu depuis de nombreuses années sont des opérations lourdes et difficiles qui vont affecter les habitantes et les habitants de l'est de Vincennes pendant plusieurs années.

Et même ceux des autres quartiers qui seront sur le chemin des multiples véhicules et engins nécessaires à ces travaux.

Aussi souhaitons-nous, Madame le Maire vous interrogez sur les points suivants :

Où en est-on de la phase de déblaiement et quelles mesures ont été prises pour en réduire les différentes nuisances (nuages de poussières, bruits, passage des poids lourds et des engins de travaux) ?

Pour les phases à venir et notamment, dans un premier temps, pour la destruction de l'ancienne Cité industrielle comment comptez-vous associer et informer les riverains, leurs associations et l'ensemble des Vincennes et des Vincennes ?

D'autre part, lors d'une visite du site il nous avait été indiqué que les différentes peintures murales et graffitis qui font (faisaient) l'une des originalités de ce lieu seraient au moins répertoriés et feraient l'objet sinon d'une conservation au moins d'un archivage. Pouvez-vous nous informer des décisions prises et des actions éventuellement réalisées sur ce point ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Grands Travaux, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la question orale de Monsieur François STEIN, Conseiller municipal socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Après de longues années de procédure, la Cité industrielle avait été évacuée à l'été 2017 de ses derniers occupants. Depuis, les locaux ont été murés et les lieux étaient gardiennés. Le marché public de curage de la cité a été notifié début avril et, depuis le mois de mai, l'entreprise Colombo, attributaire de ce marché, procède à l'évacuation des encombrants, objets, gravats, matériaux de bâtiments et autres déchets dangereux laissés à l'intérieur : la masse des objets à évacuer s'élève à plusieurs dizaines de tonnes.

Ce marché a fait l'objet d'un cahier des charges, assorti d'éventuelles pénalités, et d'une note méthodologique sur les modes opératoires à suivre, tant pour les rotations des camions et l'évacuation des déchets vers les centres de tri que sur les modalités de descente des objets présents. Au plan technique, il est patent que certaines zones sont difficilement accessibles de l'intérieur et que la démolition de murs en façade peut être nécessaire si cela facilite l'évacuation des déchets. Mais celle-ci doit se faire :

- par le chargement de véhicules à l'intérieur du bâtiment pour les zones accessibles,
- pour les zones plus difficiles, par l'extérieur avec l'installation d'une sapine et d'une goulotte à gravats.

Les riverains ont, comme vous le rappelez, constaté au tout début du chantier que l'évacuation des déchets avait été provisoirement engagée suivant des procédures inadaptées. Bien évidemment, toutes les mesures nécessaires ont été prises afin que l'entreprise corrige immédiatement son action et la Ville, en tant que maître d'ouvrage, a réitéré très rapidement avec la plus grande fermeté ses exigences méthodologiques et renforcé le rythme des réunions de chantier ainsi que sa présence sur le terrain pour en assurer le meilleur suivi.

Concrètement, la sapine, dont l'installation avait pris un peu de retard, a été très rapidement terminée et installée mi-mai sur toute la hauteur du bâtiment. Les déchets sont triés directement sur place et évacués dans 3 bennes (ferraille, bois et déchets inertes bruts). Les déchets dangereux (liquide de nettoyage, huile de moteur, solvants, peinture...) sont quant à eux séparés et revalorisés dans un centre de traitement spécialisé. Concernant les poussières, sachez que plus est qu'au début du chantier de nombreux sacs de ciment et sable troués ont été évacués, créant une situation particulière d'empoussièrement.

Des camions assurant quatre rotations quotidiennes évacuent l'ensemble des encombrants vers un centre de traitement de la société Derichebourg, en vue de leur revalorisation : tout a été fait pour que le nombre de rotations soit limité. En outre, sachez que dans la nuit du 14 au 15 mai, un convoi exceptionnel est venu apporter les engins qui effectuent l'évacuation des encombrants ; ce type de convoi ayant obligatoirement lieu la nuit en Île-de-France, un convoi similaire sera programmé à l'issue du chantier pour évacuer ces engins.

Je saisis l'occasion de votre question pour préciser également que le rapport sur la recherche d'amiante que nous avons diligenté indique expressément qu'il n'y a pas d'amiante dans les joints de vitrages, interrogation qui inquiétait les riverains ; seules des plaques en fibro-ciment entreposées au 3^e étage ont été trouvées, et elles seront évacuées avec les précautions d'usage.

La surveillance du chantier a été voulue notamment afin d'informer au mieux les habitants voisins d'éventuelles difficultés prévisibles, et bien évidemment le dialogue est permanent avec l'association des riverains. Après le signalement que vous évoquez, une réunion a été organisée sur place en présence des services techniques municipaux, du cabinet de Madame le maire, et des entreprises travaillant sur le site, avec les représentants l'association des riverains Jarry-Dequen-Defrance (ARJDD). Déjà en contact régulier avec les services municipaux, cette association a pu visiter l'intégralité du chantier et vérifier les mesures prises pour limiter au maximum l'impact de cette opération.

Je vous précise également que comme cela avait été convenu, les responsables de l'association doivent rencontrer Madame le Maire la semaine prochaine.

Concernant les peintures murales et graffitis, comme toujours en matière de *street art*, leur statut est flou, faute de textes et même de jurisprudence en la matière. En tout état de cause, sachez qu'une recension photographique complète a été menée et complétée ces dernières semaines. Nous étudierons ce qui peut être fait, compte tenu des conditions techniques particulières dans lesquelles ces peintures murales ont été produites.

Sur les phases suivantes du dossier de la Cité industrielle, nous continuerons à informer les riverains par courrier, les Vincennois via les médias municipaux, et l'association de riverains à travers nos contacts réguliers, comme nous l'avons toujours fait.

Permettez-moi de vous rappeler d'ores et déjà les grandes lignes des étapes à venir : parallèlement à l'évacuation, les lieux ont été sécurisés, afin de permettre aux diagnostiqueurs mandatés par la Région d'effectuer leur mission dans des conditions de sécurité optimales. Ces experts interviendront à partir de juillet à septembre, sur l'intégralité du bâti. Leurs conclusions sont indispensables pour l'élaboration du calendrier des opérations suivantes : il sera alors possible de lancer les appels d'offre relatifs aux travaux de déconstruction, qui devraient débiter au premier trimestre 2019.



Réunion du Conseil municipal du 27 juin 2018
Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur l'ouverture retardée de l'Ecole Mirabeau

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

La future école Mirabeau a suscité de nombreux questionnements ces derniers mois chez les parents d'élèves. Ce projet est un projet important de votre mandature, annoncé de longue date pour une ouverture en septembre 2018, ouverture qui devrait être un évènement réjouissant pour tout le monde car elle répond à un besoin réel de délester les écoles alentours d'effectifs trop nombreux et permette de meilleures conditions d'enseignement pour tous.

Malheureusement, beaucoup de parents n'auront pas l'occasion de se réjouir comme prévu pour cette rentrée 2018. Le 12 avril dernier, lors de la réunion de présentation aux élus d'opposition des grands projets attendus sur la ville, vous nous affirmiez encore que l'ouverture de cette école se ferait pour la rentrée 2018 or il n'en sera rien.

Des retards de chantier que beaucoup d'entre nous mais également de nombreux vincennois avaient souligné dès la fin de l'année 2017, ajoutés aux intempéries de février/mars rendaient impossible une livraison pour la rentrée 2018. L'école n'ouvrira donc pas en septembre 2018 mais plus tard, à Noël peut être ...

En attendant, vous avez proposé une solution alternative qui sur le papier semble acceptable et consiste à regrouper les 9 classes sur les écoles maternelle et élémentaires de l'Est. Malheureusement, là encore, personne ne s'en réjouit. Ces écoles ont des effectifs élevés. Le dortoir pour la sieste des petits semble sous dimensionné à la maternelle, la gestion du temps méridien sur les écoles élémentaires Est Passeleu et Est Libération a toujours été un problème. A cela s'ajoute des travaux dans le gymnase de l'Est obligeant d'entraver une partie de la cour pour y installer les baraquements de chantier réduisant d'autant l'espace pour les enfants.

Au regard de la situation, notre question est simple :

Pourquoi avoir tant attendu avant d'annoncer ce retard et en tirer la conclusion qui s'imposait, reporter l'ouverture à la rentrée 2019 ?

Réponse de Madame Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au maire chargée de l'Enfance à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du groupe «ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX »

Chère Collègue,

Les aménagements d'une Ville sont synonymes de son évolution et de sa capacité incontestable à s'adapter aux besoins de ses habitants. La construction d'une école ne déroge pas à ce principe. Elle témoigne du rajeunissement de notre Ville et nous pouvons collectivement nous en réjouir.

Forte de ce constat, et de l'augmentation régulière des effectifs dans nos écoles, la Majorité municipale a saisi l'occasion du terrain situé rue Mirabeau pour envisager l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Toutefois, en mai dernier, la société chargée de la construction de l'école nous a informés d'un retard des travaux de cet établissement. Estimé à plusieurs semaines, ce retard ne permet pas d'accueillir les enfants affectés dans cette école d'y faire leur rentrée le 3 septembre prochain. La Ville a donc réfléchi à une solution temporaire et ce sont, en effet, les écoles élémentaires et maternelle de l'Est qui ont semblé permettre les meilleures conditions possibles. Si cette solution a été privilégiée, c'est parce qu'elle permet aux élèves de chaque classe d'être pris en charge par leurs enseignants attitrés et tous ensemble dès le début de l'année scolaire sous la direction du chef d'établissement qui a été récemment nommée. Pour les élèves de maternelle, les ATSEM de chacune des classes accueilleront également les enfants dès le début de l'année avec leurs enseignants référents. Enfin, les enfants du groupe scolaire Mirabeau pourront bien sûr bénéficier des accueils de loisirs de l'école dans laquelle ils seront accueillis et encadrés par l'équipe qui sera elle aussi constituée.

Dès lors, les services municipaux, l'Inspectrice de circonscription, les quatre directeurs d'écoles concernés ont travaillé de concert pour optimiser les conditions d'accueil des enfants et que cette cohabitation temporaire se passe le plus sereinement possible. Les questions relatives à la gestion du temps méridien ont été réglées. Je précise également que les salles de classes utilisées, et notamment celles des classes de maternelle, sont des classes qui ont, avant d'être fermées, toujours été utilisées comme telles S'agissant des travaux de rénovation du gymnase de l'Est prévus depuis plusieurs mois, les entreprises ont été sollicitées pour revoir l'implantation de leur « base vie » et nous ont proposé une solution qui prenne moins d'espace dans la cour. Le calendrier de l'opération a lui aussi été revu afin de tenir compte d'une présence d'enfants plus importante dans ces écoles.

Deux réunions d'informations à destination des parents ont eu lieu, le 18 et le 25 juin derniers, en présence de la nouvelle directrice du groupe scolaire Mirabeau et des directeurs des écoles d'accueil, afin d'expliquer l'organisation retenue pour cette période transitoire. Bien sûr, la Ville était représentée à chacune d'elles pour répondre aux questions des parents.

De plus, consciente des adaptations que cette situation occasionnera dans l'organisation quotidienne des familles, Madame le Maire a demandé au *Comité de la Caisse des écoles* de leur

faire bénéficier de la gratuité des accueils périscolaires (matin et soir) jusqu'à l'ouverture de l'école. De plus, suite à un questionnaire adressé à l'ensemble des parents pour connaître leurs besoins, la Ville a pu préciser les horaires et la fréquence des navettes qui faciliteront quotidiennement le trajet des enfants concernés, accompagnés par des animateurs.

Enfin, alors même que nous sommes réunis en séance du Conseil municipal, nos équipes des Accueils de loisirs de l'Est ont ouvert leurs portes, à l'occasion de leur fête de centre, afin de permettre aux parents et aux enfants de visiter les écoles et de se familiariser avec les lieux.

Pour terminer mon propos, je tiens à vous confirmer que nous avons communiqué sur ce retard dès lors que l'architecte et les équipes à l'œuvre nous ont confirmé que les délais attendus ne pourraient être tenus.

A cette date, en mai, les prévisions des effectifs scolaires avaient été communiqués, bien en amont, soit depuis le mois de Décembre 2017, à la Direction Académique du Val-de-Marne qui entamait sa réflexion sur les mouvements de carte scolaire de la prochaine rentrée.

Les premières orientations sur les fermetures et ouvertures de classes ont été annoncées dès février. L'ouverture des postes pour le futur groupe scolaire Mirabeau était actée, la directrice de l'école était en cours de nomination, les fermetures de classes déjà décidées ...

Autant d'éléments qui expliquent les raisons pour lesquelles, un report d'ouverture ne pouvait pas s'envisager ; ce d'autant rappelons-le, que l'ambition de cette école est aussi de décharger les autres établissements dont les effectifs sont en général assez chargés.



Réunion du Conseil municipal du 27 juin 2018
Question orale posée par Annick LE CALVEZ,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la sécurisation du collège provisoire Saint-Exupéry

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Ma question porte sur la sécurisation aux abords du nouveau collège Saint-Exupéry qui ouvrira en septembre prochain Cours des Maréchaux.

Plus de 600 élèves vont être amenés à traverser l'avenue de Paris au niveau du Cours Marigny sur des créneaux horaires très courts le matin et en fin d'après-midi. Cette voie est un axe routier très fréquenté, qui plus est avec la présence du terminus des bus.

Le Cours Marigny faisant partie de la commune de Vincennes, l'avenue de Paris étant une voie départementale et le collège étant sur le territoire de la Ville de Paris, **pouvez-vous nous indiquer quelle collectivité à la charge d'assurer la sécurisation de ces 600 élèves et si celle-ci a prévu la mise en place d'une signalétique appropriée afin de signaler aux automobilistes la présence d'un établissement scolaire ?**

L'ensemble du dispositif de feux tricolores, passages piétons, haricot de protection sera-t-il renforcé ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer comment sera réglementé le stationnement aux abords du collège, notamment la présence des cars de voyages coté château ?

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Adjointe au maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille et Conseillère départementale du Val-de-Marne à la question orale de Madame Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale du groupe «ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX »

Chère Collègue,

Dans le cadre des études préparatoires réglementaires relatives au projet de réhabilitation du collège Saint-Exupéry, dont les bâtiments les plus anciens datent de 1885 et les plus récents de 1970, des investigations dans les sols ont été réalisées par le Conseil Départemental du Val-de-Marne en charge des collèges.

Ces dernières ont révélé la présence de solvants chlorés, précisément du tétrachloroéthylène (PCE) et du trichloroéthylène (TCE), liés à une activité industrielle présente sur le site de 1900 à 1970, mais qui n'avait pas été répertoriée par l'Etat comme potentiellement polluante.

A la demande du Département et de la Préfecture du Val-de-Marne, l'Agence Régionale de Santé a été saisie. Ses conclusions, nous les connaissons : après analyse des résultats des deux séries de prélèvements, cette dernière a estimé que la situation ne présentait pas d'urgence sanitaire. Néanmoins, le principe de précaution exigeait que des premières mesures soient prises au niveau du collège (transfert des activités vers un autre établissement) en attendant les travaux de dépollution nécessaires et qui ne pourront pas être réalisés en site occupé dans les mois à venir.

Dans une moindre mesure, ces solvants ont également été trouvés dans le bâtiment situé à proximité du collège et qui accueillait la crèche Liberté, le Relais d'Assistantes Maternelles et la restauration de la maternelle du Nord. Sur recommandations de l'ARS et au titre de précaution qui s'impose plus encore envers les très jeunes enfants, la Ville a également transféré ces activités vers d'autres locaux dès le 20 novembre dernier.

Conformément à ses engagements, le Conseil départemental du Val-de-Marne, a entrepris la construction d'un collège provisoire qui puisse permettre à tous les élèves du collège Saint-Exupéry, de la 6^e à la 3^e de reprendre une scolarité dans un établissement à proximité de leur domicile.

S'agissant de vos questions sur la sécurisation aux abords du collège, je m'étonne que vous n'ayez pas profité d'assister au premier Comité de suivi le 5 juin dernier, en tant que Présidente de fédération de parents d'élèves, pour les poser. En effet, cette instance au cours de laquelle les plans du bâtiment et un point d'avancée du chantier vous ont été présentés, s'est précisément tenue pour cela. Vous aviez ce soir-là présent, l'ensemble des services et des élus du Département pour vous apporter les éléments de réponse attendus.

Il est regrettable qu'à travers votre question, vous ne tentiez d'instrumentaliser une situation sur laquelle, au-delà des clivages politiques, les collectivités concernées ont jusque-là, bien au contraire, prioriser l'accueil des enfants et les conditions de réussite qui leur étaient offertes.

Sachez que l'avenue de Paris est une voie départementale sur laquelle les aménagements ne peuvent être réalisés que par le Conseil départemental et que l'ensemble des points que vous évoquez leur ont d'ailleurs déjà été soumis. Le stationnement des cars de tourisme, est quant à lui, du ressort de la ville de Paris.

Pour leur part, Madame le Maire et le Sénateur LAFON, ont saisi le Préfet de police de Paris sur la présence des camionnettes se livrant à des trafics, notamment de métaux, à proximité du collège, afin d'attirer son attention sur les aspects de sécurité.
